Énoncé de principe – Environnement

À titre de société de portefeuille, la Société immobilière du Canada respecte les exigences juridiques, de même que les lois et règlements sur l'environnement applicables, et veille à ce que ses filiales actives respectent les normes environnementales pertinentes en vigueur et leurs modifications successives, conformément à leurs objectifs d'affaires, et adoptent les principes environnementaux appropriés de la présente politique selon leur situation opérationnelle.

Approbation du conseil : 15 avril 1996

15 avril 1996